



Hygrometrie dans réserve attenante à magasin

Par **Louise18**, le **10/11/2024** à **08:16**

Bonjour,

Ma locataire me demande l'installation d'une vmc dans une petite réserve attenante au magasin que je lui loue. Distant de 30 m du magasin, le local de réserve de 10 m² est constitué de murs de parpaing, et cloisonné partout en placo par un ancien locataire, plafond compris. Après 8 ans de location, cette commerçante me demande aujourd'hui cette installation de vmc, prétextant une détérioration de ses produits (J'entasse des revues et livres dans le local voisin, sans souci !) et des soucis de bronche. Or, elle a loué le bien en toute connaissance - la réserve est dans le même état qu'au moment de la signature du bail - et ses prédécesseurs qui exerçaient la même activité commerciale qu'elle (comme aucun autre depuis des décennies par ailleurs, assureurs, banques, fleuristes) ne se sont jamais plaint du degré d'hygrometrie dans cette réserve. Quels sont les normes hygrométriques d'une réserve attenante ? Que faire selon vous ? Merci de vos conseils avisés.

Par **youris**, le **10/11/2024** à **12:17**

bonjour,

votre locataire a signé un état des lieux d'entrée dans les lieux, vous ne devez rien de plus que ce qui est mentionné dans le bail surtout si pendant 8 ans, votre locataire était satisfaite de sa location et stockait les mêmes produits que ses prédécesseurs..

si le magasin et la réserve sont incompatibles avec son état de santé, il lui appartient de rechercher un autre local.

il existe des déshumidificateurs mobiles que peut installer votre locataire.

voir ce lien : [réglementation locaux humides](#)

salutations